

# PUBLICA VOUS INFORME

N° 1 – 2023



Doris Bianchi  
Directrice de PUBLICA

## Chère lectrice, cher lecteur,

Vous tenez entre vos mains la première édition de la nouvelle revue «PUBLICA VOUS INFORME». Elle remplace l'ancien magazine «La prévoyance» que nous avons cessé de publier.

À l'avenir, nous voulons communiquer davantage par le biais de nos canaux numériques. Les portails en ligne pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rente constituent les premiers pas dans cette direction. De plus, nous allons bientôt lancer le nouveau site Internet qui sera plus convivial.

Continuer à vous informer par écrit sur les thèmes importants pour vous en tant que bénéficiaires de rente est l'une de nos priorités. Vous recevrez donc désormais la revue chaque année. Lorsque nous aurons une communication spécifique au sujet de votre rente, nous vous enverrons un courrier personnel. Vous trouverez en tout temps des informations actuelles sur notre site Internet [publica.ch](https://publica.ch).

Dans cette édition, nous expliquons entre autres pour quelle raison PUBLICA a réalisé une performance négative et pourquoi les caisses de prévoyance de PUBLICA ne peuvent pas accorder de compensation du renchérissement sur les rentes de vieillesse en cours.

Nous espérons que la lecture de cette revue vous intéressera et vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Cordialement, Doris Bianchi

[publica.ch](https://publica.ch)

Notre nouveau site Internet est bientôt en ligne.





### Des informations supplémentaires

relatives aux investissements de la fortune sont disponibles sur notre site Internet [publica.ch](http://publica.ch)

## L'année de placement 2022

En raison de la performance clairement négative des obligations et des actions, les placements de nos caisses de prévoyance ont généré un rendement négatif au cours de l'exercice 2022.

### Grande incertitude sur les marchés financiers

Les conséquences de la pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'inflation et une possible récession dans certains pays ont provoqué des turbulences sur les marchés financiers. D'autres facteurs d'incertitude viennent s'ajouter, tels que la menace de pénurie d'électricité et l'adaptation des intérêts directeurs par les banques centrales.

### Performance la plus basse depuis de nombreuses années

Les conditions difficiles sur les marchés financiers globaux ont amoindri le rendement de la fortune investie par PUBLICA. Les obligations en particulier, mais aussi les actions, ont enregistré de mauvais résultats en 2022. PUBLICA applique deux stratégies de placement différentes, une pour les caisses de prévoyance ouvertes, l'autre pour les caisses fermées. Contrairement à l'année précédente, les actions n'ont pas eu un rendement meilleur que celui des obligations. Les caisses de prévoyance fermées ont généré avec une part d'actions de 10% une performance de -8,0%, les caisses ouvertes une performance de -9,7% avec une part d'actions de 25%. Cela signifie que PUBLICA a réalisé en 2022 une performance nette en matière de placements, après déduction de l'ensemble des frais et impôts, de -9,6% sur sa fortune totale consolidée, en assurant une couverture des risques de change. La performance nette consolidée en matière de placements de -9,6% a dépassé de 0,45 point de pourcentage la performance du benchmark. Cet écart positif par rapport au benchmark s'explique principalement par les effets globalement positifs (environ +0,7%) des décisions tactiques et sélectives prises au sein du portefeuille de PUBLICA – déduction faite des frais de la gestion de fortune (environ -0,25%).

En raison de la performance négative, les degrés de couverture de la plupart des caisses de prévoyance sont tombés au-dessous de 100%.

### Pourquoi n'y a-t-il pas de compensation automatique du renchérissement des rentes de vieillesse?

Contrairement au 1<sup>er</sup> pilier (AVS), l'adaptation à l'évolution des prix n'est pas réglementée automatiquement dans la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier). Dans ce domaine, les membres des organes paritaires statuent chaque année sur une éventuelle compensation du renchérissement. Cette décision est toujours prise au quatrième trimestre sur la base des chiffres-clés et des indicateurs suivants: le degré de couverture doit dépasser 100%. Un degré de couverture supérieur à 100% ne signifie toutefois pas encore que la caisse de pensions puisse distribuer de l'argent. Le deuxième chiffre-clé essentiel est le montant de la réserve de fluctuation de valeur.

### Pas de renchérissement pour les bénéficiaires de rente

En raison du découvert actuel de la plupart des caisses de prévoyance, leurs organes paritaires ont décidé de ne pas verser de renchérissement ordinaire sur les rentes de vieillesse.

### Les employeurs ou le Conseil fédéral statuent sur la compensation extraordinaire du renchérissement

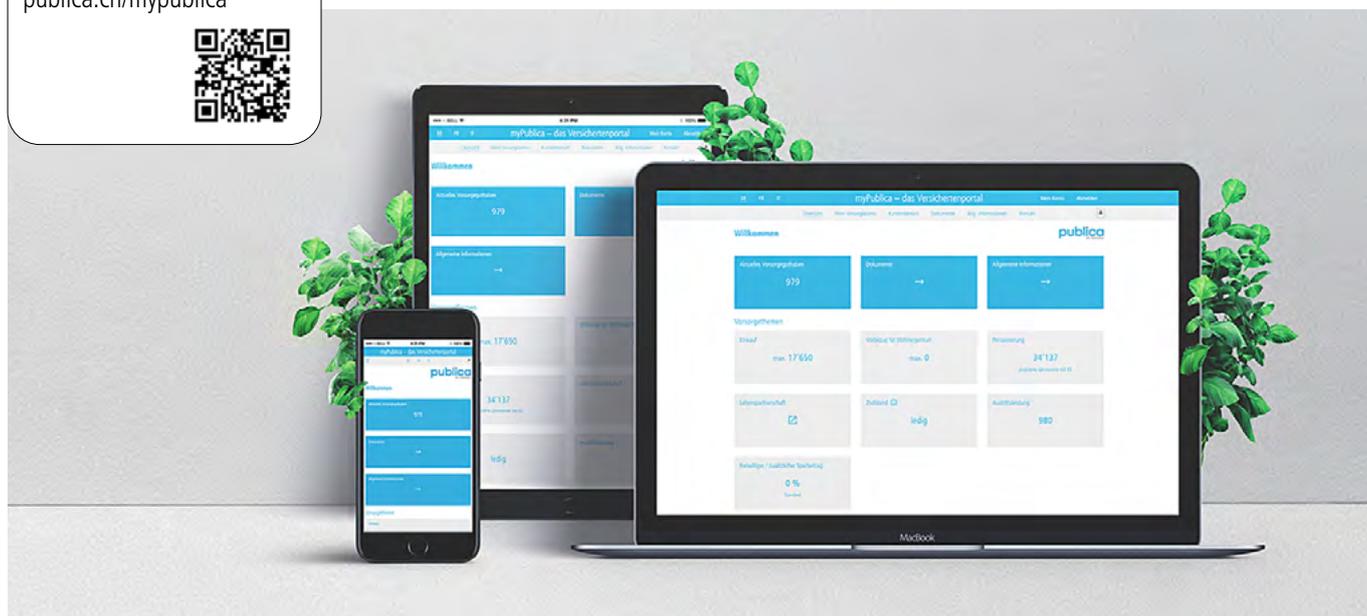
Les employeurs sont libres d'accorder aux anciens membres de leur personnel une compensation extraordinaire du renchérissement sur les rentes de vieillesse. Très peu d'employeurs ont fait ce choix. Les personnes concernées ont été informées personnellement par PUBLICA.





## myPublica

Inscription sur:  
[publica.ch/mypublica](https://publica.ch/mypublica)



## myPublica – le portail pour les bénéficiaires de rente

Grâce au portail en ligne «myPublica», vous pouvez télécharger vos attestations de rente en ligne. Si vous résidez à l'étranger, vous pouvez charger votre certificat de vie directement sur le portail. De plus, vous pouvez y modifier vous-même votre adresse, le compte de versement et votre état civil. L'utilisation de «myPublica» est toutefois facultative. Votre rente vous sera versée à temps et ce même si vous ne vous enregistrez pas sur le portail. Si vous souhaitez obtenir un accès à «myPublica», veuillez vous adresser à votre personne de contact chez PUBLICA. Elle vous fera parvenir vos données d'accès personnelles. Vous trouverez le nom, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail de votre personne de contact dans le courrier qui accompagne votre attestation de rente.

D'autres informations relatives à «myPublica» sont disponibles sur notre site Internet [publica.ch](https://publica.ch)



### Nous sommes à votre disposition!

Votre personne de contact est mentionnée sur le courrier qui accompagne votre attestation de rente.

## Obligation d'informer

Les personnes au bénéfice d'une rente sont tenues de nous annoncer par écrit en mentionnant le numéro AVS et leur ancien employeur:

- Tout changement de domicile et d'adresse de paiement.
- L'abandon du lieu de domicile en Suisse (avec copie de la déclaration de départ faite au contrôle des habitants).
- Le fait de transférer à nouveau son domicile en Suisse (avec copie de l'inscription au contrôle des habitants).
- Toute modification ayant une influence sur le droit à la rente, par exemple divorce, mariage, décès d'une ou d'un partenaire, décès d'enfants pour lesquels il existe un droit à une rente pour enfant ou un droit à une rente d'orphelin, interruption ou fin de la formation d'enfants pour lesquels des prestations étaient encore accordées après l'âge de 18 ans.
- Les droits à des prestations de l'assurance-invalidité, de l'assurance militaire, de l'assurance-accidents ou d'assurances sociales étrangères.



### Dates de versement

Les rentes sont versées au plus tard le 10 du mois sur le compte bancaire ou PostFinance de la personne ayant droit à une rente.

En respectant votre obligation d'informer, vous évitez la restitution ou le versement tardif de votre rente.

## La revue vous plaît-elle?

Comment trouvez-vous notre nouvelle revue?  
N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires par e-mail ([uk@publica.ch](mailto:uk@publica.ch)) ou par poste. Merci d'avance!



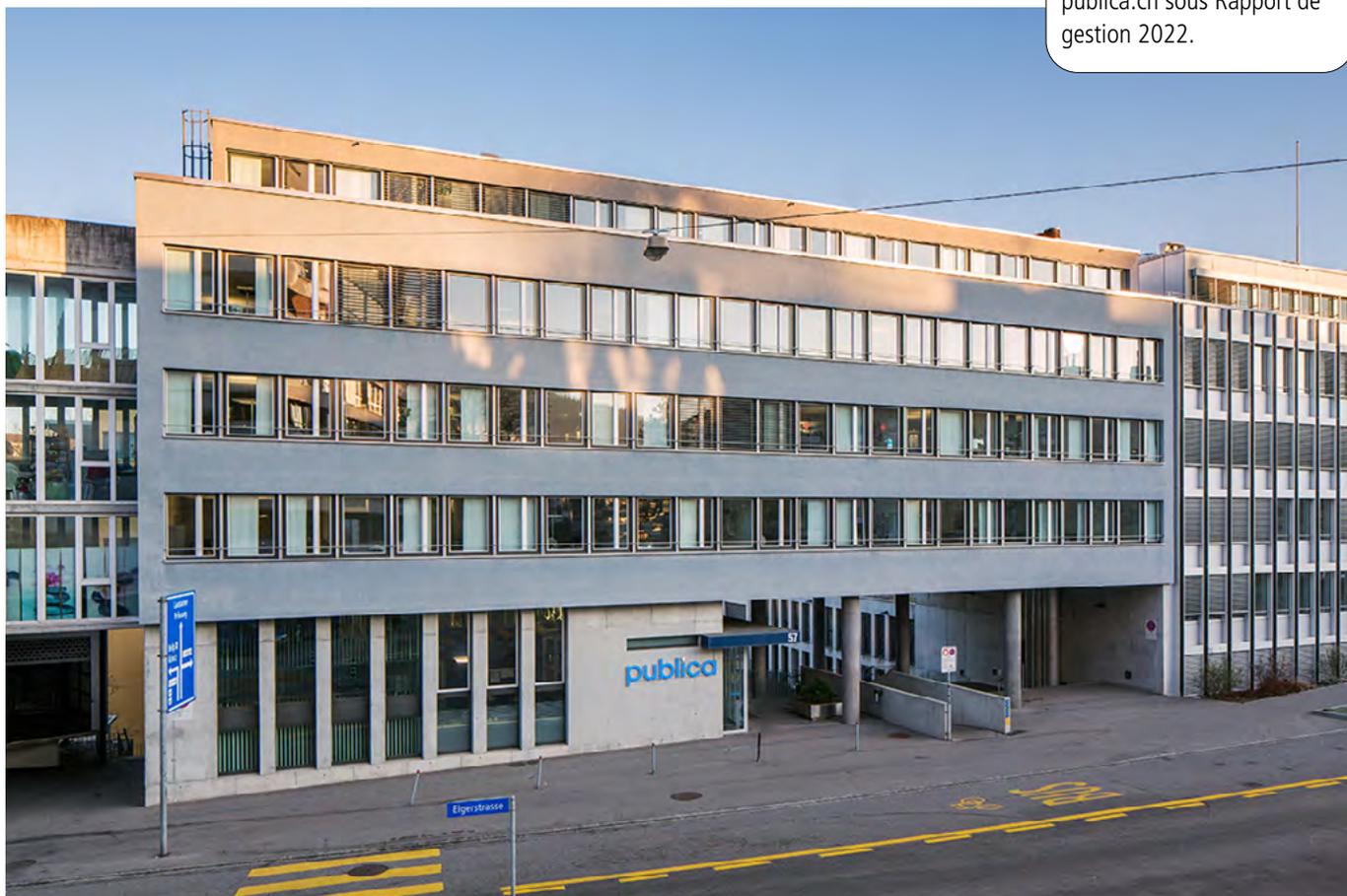
### Abonnement à la newsletter électronique

Vous souhaitez à l'avenir recevoir des informations par e-mail? Si oui, abonnez-vous à notre newsletter. Pour cela, envoyez simplement un e-mail à [uk@publica.ch](mailto:uk@publica.ch). La newsletter sera envoyée au moins deux fois par année.



### Rapport de gestion 2022

Vous trouverez le rapport de gestion 2022 dès le 13 avril 2023 sur notre site Internet [publica.ch](http://publica.ch) sous Rapport de gestion 2022.



### Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57, 3007 Berne  
T +41 (0)58 485 21 11, F +41 (0)58 485 21 13  
[info@publica.ch](mailto:info@publica.ch), [publica.ch](http://publica.ch)